

# La vérité sur une affaire qui interroge notre démocratie locale

## Pourquoi ce message ?

Parce que lorsque des faits préoccupants touchant à l'utilisation des fonds publics émergent, le silence n'est plus possible. Ce qui se joue dépasse un simple événement : c'est la confiance dans nos institutions locales qui est en question. Informer, clarifier, rétablir la vérité : c'est notre responsabilité.

### Crégy-lès-Meaux — Quand l'exigence de transparence devient une affaire publique

Le 6 octobre 2025, le directeur des services techniques de notre commune a été interpellé et placé en garde à vue dans le cadre d'une enquête pour **détournement de fonds publics et recel**, portant sur un préjudice estimé à **30 000€**.

L'enquête porte notamment sur l'utilisation présumée de matériel et d'agents municipaux pour des travaux réalisés à des fins privées, au bénéfice de proches du cadre concerné. Son logement de fonction a été perquisitionné et son véhicule saisi. Le directeur, ainsi que deux membres de sa famille, doivent comparaître devant le **tribunal correctionnel de Meaux en mars 2026**.

Cette procédure judiciaire fait suite à une plainte déposée fin septembre 2024 par **Christophe Vambre**, qui avait déjà alerté la majorité municipale dès 2023 sur des anomalies budgétaires et des irrégularités possibles dans la gestion des services techniques.

C'est dans ce contexte particulièrement sensible qu'a eu lieu la séance du conseil municipal du **7 octobre 2025**. Pourtant, la majorité municipale n'a eu de cesse ensuite de caricaturer, déformer le déroulé des échanges en minimisant les faits. Le débat n'a jamais été un « spectacle », encore moins une manœuvre politique : il s'agissait simplement de **demander des comptes**, au nom de la transparence et de l'intérêt général.

### Des faits préoccupants, longtemps ignorés par le maire et ses adjoints

Depuis plusieurs années, des signaux d'alerte avaient été transmis concernant la gestion des services techniques. Des témoignages et éléments concordants faisaient état de possibles irrégularités : utilisation de matériel communal pour des travaux privés, mobilisation d'agents sur leur temps de service, achats de matériaux sur le budget de la commune sans justification claire. **Ces informations ne relevaient pas de la rumeur : une enquête judiciaire a été ouverte.** Des auditions, vérifications et saisies ont été menées par les autorités. L'enquête est bouclée et ce sont désormais les services compétents qui détermineront les responsabilités.



## Quand l'opposition alerte, la majorité se ferme

Contrairement aux affirmations relayées ensuite, nous n'avons ni cherché la provocation ni recherché l'effet médiatique. Notre intervention avait été préparée avec sérieux, relue par des juristes et présentée avec calme.

Nous n'avons fait qu'une chose : poser des questions légitimes, au nom des habitants.

La majorité, elle, a choisi l'esquive. Elle a minimisé nos alertes, mis en doute nos intentions et tenté de discréditer notre parole plutôt que d'accepter, de regarder la situation en face.

## Une séance municipale en dehors des règles démocratiques

Ce soir-là, plusieurs principes élémentaires du fonctionnement d'un conseil municipal ont été bafoués :

- le maire, présent, n'a ni ouvert la séance ni dirigé les débats ;
- la première adjointe a quitté la salle en déclarant vouloir faire tomber le quorum ;
- des propos déplacés ont été tenus publiquement envers les élus de l'opposition et des agents chargés de l'ordre ;
- la séance n'a jamais été formellement clôturée.

Une séance du conseil municipal doit être un espace de débat, pas celui d'une perte de contrôle. Une commune se gouverne avec du sang-froid, du respect et des règles.

## À propos des plaintes : rétablir la vérité

Il a été affirmé que cette affaire relèverait d'une manœuvre électorale. C'est faux et voilà pourquoi :

- une première plainte, argumentée et documentée, a été déposée dès juillet 2022.
- une seconde, enrichie de nouveaux éléments, a été déposée en 2024, bien avant l'ouverture de la campagne municipale.

Si les procédures ont pris du temps, c'est en raison des délais administratifs et de la transmission du dossier entre services. Jamais pour des raisons politiques.

**“ Accuser ceux qui défendent la transparence, de calcul électoral, c'est éviter de répondre aux questions.”**

## Ce qu'il faut retenir

Cette situation n'est pas un simple incident administratif. Elle révèle un mode de gestion où la transparence n'est plus la règle et où la remise en question est perçue comme une attaque. L'opposition ne fait que son devoir : contrôler, vérifier, questionner. C'est cela, la démocratie.

## Pour une commune à la gestion transparente

Les habitants de Crégy-lès-Meaux ont droit à une gestion exemplaire. Ils ont droit à des décisions publiques prises dans l'intérêt général, jamais dans l'intérêt personnel.

- servir la commune, c'est se mettre au service de tous.
- la transparence n'est pas un slogan, c'est une exigence démocratique.

## Notre engagement pour l'avenir

**Notre promesse est simple** : si nous sommes élus, nous instaurerons une gestion transparente, honnête et ouverte de la commune. Concrètement :

- publication systématique et compréhensible des décisions stratégiques et de l'usage des fonds publics ;
- communication proactive : tous les documents seront transmis aux élus avant les séances afin que chacun puisse exercer son rôle de contrôle ;
- **et, mesure inédite à Crégy-lès-Meaux** : la présidence de la commission des finances sera confiée à un représentant de l'opposition municipale, pour garantir un regard indépendant sur le budget et les dépenses de la commune.

Parce qu'une commune ne nous appartient pas.  
Elle appartient à celles et ceux qui y vivent.

*Christophe Vanlens*

Retrouvez-nous sur notre site  
[www.cregy-ensemble.fr](http://www.cregy-ensemble.fr)

